

PROCES-VERBAL DECISIONNEL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS GLAND-SERINE DU 20 MARS 2024

Présences : quorum atteint

Lors de la séance du 20 mars 2024, le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine a décidé à l'unanimité d'accepter :

- **Préavis 01/2024 – Comptes 2023**
- **Préavis 02/2024 – Rapport de gestion 2023**

Conformément aux articles 112 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels et dès son affichage au pilier public.

Pour le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine :

Le Vice-Président


Robin Chytil



La Secrétaire


Ingrid Menoud